

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le 10 JUIL. 2009

référence : CP/A09002805-D09010885
vos réf : v/ lettre du 16/01/09

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, sur le devenir du canal de la Sambre à l'Oise, sur lequel la navigation est interrompue depuis l'arrêté du 30 mars 2006 interdisant la navigation sur le pont-canal de Vadencourt, menaçant ruine.

L'objectif de réhabilitation du pont-canal de Vadencourt et de réouverture du canal de la Sambre mobilise les élus des territoires du val de Sambre, de l'Avesnois et de Thiérache.

Ce canal transfrontalier, axe de transit Nord-Sud, représente en effet un enjeu déterminant en termes de développement local, d'attractivité territoriale et d'ouverture vers le bassin de la Seine et le réseau européen des voies navigables.

Tenant compte de cette forte mobilisation, mes collaborateurs ont reçu une délégation d'élus des départements de l'Aisne et du Nord le 17 décembre 2008. Cette même délégation a rencontré le directeur des infrastructures de transport, commissaire du Gouvernement de l'établissement Voies navigables de France le 24 février 2009, pour lui indiquer que le pont-canal de Vadencourt était le premier stade, incontournable, d'un programme ambitieux de développement touristique et de valorisation du parcours Sambre.

Le gestionnaire de l'infrastructure fluviale à qui est confié cet ouvrage, Voies navigables de France, a d'ores et déjà lancé l'enquête publique, qui s'est tenue du 6 au 27 janvier 2009. Les observations recueillies dans ce cadre appellent toutes à une reconstruction rapide de l'ouvrage. La poursuite de l'opération est cependant conditionnée à la définition d'un plan de financement des travaux de reconstruction.

Compte tenu des priorités nationales qui s'attachent à concentrer les interventions sur le réseau magistral afin de répondre aux objectifs de report modal et de massification du transport de marchandises, Voies navigables de France ne peut intervenir ponctuellement sur le réseau secondaire et décentralisable.

Monsieur Rémi FOIX
Maire de La Vallée-Mulâtre
Mairie
Place Charles de Gaulle
02110 LA VALLÉE-MULÂTRE

Le ministre a donc décidé de confier au Conseil général de l'environnement et du développement durable une mission sur le devenir du canal de la Sambre. Cette mission d'évaluation des coûts de remise en état et de gestion du canal de la Sambre à l'Oise rendra prochainement ses propositions. Elle doit permettre de déterminer, d'une part, les modalités et les pistes de financement à court terme de l'opération et, d'autre part, les conditions du transfert à titre expérimental de ce canal aux collectivités locales qui sont les mieux à même de définir un projet global de valorisation et de gestion du canal de la Sambre, soit au bénéfice d'une collectivité, soit par le biais d'une structure porteuse ad hoc de type syndicat mixte.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites données à cette mission d'inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et les meilleurs.



Jean-François CARENCO